

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2015

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :

- Actions ou travaux terminés :
 - o Aire de jeux
 - o Mur de la rue de la Grande Fontaine
 - o Tubage cheminée Mairie (en attente fourneau et mise en place conduit)
 - o Nouveau miroir à l'intersection de la route de Velorcey
 - o Eclairage public quartier de la Gare : avec des LEDs
 - o Poteaux incendie
 - o Achat illuminations de Noël
 - o Entretien annuel de la voirie
 - o Noue de la Maison Simoes
 - o Chemin forestier à proximité du Chenil
- Actions et travaux en cours
 - o Accessibilité : les travaux ont débuté le 30 septembre. Une réunion de chantier aura lieu tous les mercredis à 11h00.
 - o Toit de la chaufferie de l'église : la rénovation est prévue à l'identique de l'existant. Le conseil municipal examine le devis de l'entreprise JARJAVAL : 1 610 €. A transmettre pour avis au conseil municipal d'Ehuns.
 - o Travaux Maison Simoes : nettoyage, évacuation des déblais et coulage de la chape par les conseillers municipaux : à prévoir d'ici le printemps.
 - o Cimetière : réflexion à conduire avec la commune d'Ehuns :
 - Un devis d'AIIS a été reçu pour la rénovation de certaines parties du mur d'enceinte,
 - Autres points à revoir : le fossé d'assainissement au sud doit être reconditionné, la barrière en haut du cimetière devra être refaite, un revêtement adapté est à prévoir pour l'allée centrale.

L'objectif est de présenter un dossier complet vers la fin 2016

PREPARATION DE LA REUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE AVEC LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET LES PROPRIETAIRES :

Objectif : évoquer les modalités d'un réaménagement foncier

Les personnes en charge de ce dossier à la Chambre d'agriculture et au Conseil départemental de la Haute Saône seront présentes.

Le Conseil Municipal tombe d'accord sur le principe de faire participer à cette première réunion d'information les seuls agriculteurs et propriétaires d'une surface significative de Villers.

Fil conducteur de cette réunion :

- Le Conseil Municipal est définitivement décidé à mettre en œuvre le réaménagement foncier
- La maîtrise de cette action doit rester aux personnes habitant Villers.
- Le Maire et le Conseil Municipal s'engageront dans cette procédure afin que les intérêts tant collectifs qu'individuels soient respectés.

QUESTIONS DIVERSES :

- Dans le cadre d'une réponse à projet européen « Territoires à énergie positive », une subvention de 23 000 € est attribuée pour une nouvelle chaudière aux Courlis.

C'est le Pays de Vesoul Val de Saône qui est à l'origine de cette action.

La commune prend la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

- S.I.E.D 70 : (syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute Saône)

Le Syndicat projette l'installation de 45 bornes pour véhicules électriques sur le département.

- Effraction de la salle de Convivialité : l'assurance confirme qu'une franchise de 272 € restera à la charge de la commune. L'entreprise Dadeau est informée des travaux à réaliser.

BILAN DE L'ETUDE « CŒUR DU VILLAGE » :

Le Conseil Municipal examine l'étude du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute Saône) présentée par Christophe Valot.

Il s'agit de porter une réflexion sur les espaces publics centraux en quatre étapes :

1ere étape : Bornage- étude de l'éclairage-Aménagement foncier,

2eme étape : Participation des habitants, accessibilité, repenser le Cœur du Village, enfouissement des réseaux,

3eme étape : Repenser la place de la Madeleine

4eme étape : Revoir la traversée de Villers

Le document de 45 pages, comportant de nombreuses photos et projet d'amélioration est discuté.

Pour information, le SIED accompagne l'enfouissement des lignes électriques à hauteur de 70% du coût. Une aide de 25 % sur l'éclairage public est envisageable. L'enfouissement des lignes de téléphone n'est subventionné que pour 6 € du mètre linéaire. Il faut également prévoir dans ces travaux la réfection de la voirie et des trottoirs.

Globalement, le coût pour la commune pourrait atteindre 150 000 €, déduction faite des subventions. Le SIED prépare un devis.

Pour mener à terme ce projet, plusieurs années d'économies seront nécessaires, et les travaux à venir dans la commune devront être mesurés.

La séance est levée à 23h00,